



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N°315 DÉCRÉTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS N°280 ET N°308

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le projet de règlement n°315 décrétant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogeant les règlements n°280 et n°308 a été présenté le 10 SEPTEMBRE 2018 à la réunion du Conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer par la conseillère Claire Bossé. Le règlement sera adopté à la séance du 1 OCTOBRE 2018 et entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce « Code » énoncera les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique sont : l'intégrité, l'honneur, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la Municipalité et les citoyens, la loyauté envers la Municipalité et la recherche de l'équité.

L'employé devra exercer ses fonctions et organiser ses activités professionnelles de façon à préserver et à maintenir la confiance du public envers la Municipalité.

De plus l'employé aura les obligations particulières suivantes : éviter les conflits d'intérêts, ne pas solliciter et accepter d'avantages quelconques de la part de citoyens ou fournisseurs, de respecter les personnes, être sobre en service, ainsi qu'être loyal et discret.

Un manquement au présent Code peut entraîner l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité de ce manquement.

LE PROJET DE RÈGLEMENT EST DISPONIBLE AU BUREAU MUNICIPAL POUR CONSULTATION.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 17^e jour de septembre deux mille dix-huit.

Martin Turgeon, directeur général


.....
Directeur général et secrétaire-trésorier



2018/09/17

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre quinze heures et seize heures de l'après-midi, le dix-septième jour de septembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-septième jour de septembre deux mille dix-huit.

Signé : 

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier